

Délibération N° 6

Le Conseil d'Administration de VALDEVY, dûment convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni le 8 juillet 2024 à ARCUEIL, sous la Présidence de Madame Carine DELAHAIE.

			Présent	Excusé	A donné pouvoir à Mme ou M.
M	Fatah	AGGOUNE		X	Mme JAY
Mme	Céline	AKOUHA		X	
M	Shamime	ATTAR		X	
M	Pierre	BELL-LLOCH	X		
M	Pascal	BRAND		X	Mme JAY
Mme	Bianca	BRIENZA		X	M.COIS
M	Serge	CAMIER	X		
M	Noël	CELATI		X	Mme PESCHEUX
Mme	Liliane	CHARBONNIER		X	Mme DELAHAIE
M	Antonin	COIS	X		
Mme	Carine	DELAHAIE	X		
Mme	Céline	DI MERCURIO	X		
M	François	DOUCET	X		
M	Pierre	GARZON		X	M.COIS
Mme	Anne-Cécile	GROENE		X	
Mme	Marie	JAY	X		
Mme	Marie- Louise	KANCEL		X	
M	Luc	LADIRE	X		
M	Michel	LANNEZ	X		
M	Philippe	LESPINASSE		X	
Mme	Dominique	MENDES		X	Mme PESCHEUX
M	Hedi	M'HALLAH		X	
Mme	Edith	PESCHEUX	X		
M	Stéphane	RABUEL	X		

2 Administrateurs sont actuellement en attente de désignation

Représentant EPT	En attente de désignation
Représentant locataire CGL	En attente de désignation par la CGL

18 administrateurs sont présents ou représentés, le quorum est réuni le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Correction d'une erreur matérielle dans une délibération du conseil d'Administration du 9 octobre 2023

Madame la Présidente expose

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 9 octobre 2023 relative à la validation du plan de financement et autorisation de souscrire des emprunts et des garanties d'emprunt de l'opération de construction Ilot D1b ZAC CAMPUS Grand Parc, 116 rue Edouard Vaillant à Villejuif

Considérant que cette délibération comportait une erreur matérielle qu'il convenait de corriger (à savoir remplacer Banque des Territoires par Caisse des Dépôts et Consignation),

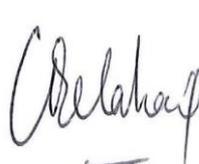
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Ratifie la délibération modifiée en ce sens.

Mme Carine DELAHAIE

Présidente du conseil d'administration




Délibération certifiée exécutoire en raison de sa transmission au contrôle de légalité en Préfecture de Créteil.

Publiée le